

CONGÉ DE PATERNITÉ

Le congé paternité est un droit ouvert à tout père salarié, sans condition d'ancienneté, à partir de la naissance de son enfant.

La durée du congé paternité est de **25 jours** calendaires et **32 jours** pour une naissance multiple.

Ce congé se divise en deux périodes distinctes :

- **Période obligatoire** : 4 jours calendaires, à prendre immédiatement après la naissance de l'enfant.
- **Seconde période** : 21 jours calendaires (28 jours pour une naissance multiple).



✦ Le congé doit être pris dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant.

✦ Pendant toute la durée du congé (25 jours calendaires, ou 32 jours pour une naissance multiple), le salarié bénéficie d'un maintien de sa rémunération

Comment poser votre congé paternité ?

- **Rendez-vous sur la page d'accueil 4YOU**

- 1 Sélectionnez "Mes questions RH".
- 2 Choisissez la catégorie "Demande d'action Admin paie ou rendez-vous" puis la sous-catégorie "Congés et Absences".
- 3 En objet de votre demande, mentionnez "Congé paternité" pour faciliter le traitement.
- 4 Dans le champ "Description", indiquez les dates de votre congé et joignez le justificatif nécessaire.



Grâce à la CFDT, ce droit est désormais une réalité !

Si vous avez des questions ou besoin de conseils, contactez vos représentants syndicaux CFDT présents sur vos sites.

